

ÉCHOS DES COHÉS

JUIN 2022

PERTUBARTION TELEPHONIQUE

À la suite des vols de câbles téléphoniques entre Velaine en Haye et Sexey-les-bois, certains abonnés n'ont peut-être pas été raccordés. Merci de vérifier si votre ligne fixe est toujours opérationnelle. Dans la négative, veuillez informer la mairie.

NUISANCES ET FEUX INTERDITS

Pour rappel, l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, stipule que :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- *Les jours ouvrables (Du lundi au vendredi) : de 08h00 à 20h00*
- *Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00*
- *Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 »*

Pour la tranquillité et le bien-être de tous, merci de vous y conformer. La gendarmerie est seule compétente en cas de non-respect de cet arrêté.

Nous vous rappelons aussi **l'interdiction d'allumer des feux extérieurs.**

En cas de sinistre, la personne est seule responsable de ses actes.

ELECTION LEGISLATIVE

Le 1^{er} tour des élections législatives a lieu ce dimanche 12 juin 2022 entre 08h00 et 18h00. Le second sera le dimanche suivant, le 19 juin 2022.

Il manque des assesseurs pour les deux scrutins. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie (soit par téléphone, soit par mail).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Pour information, un arrêté municipal prescrivant l'entretien des trottoirs pour chaque riverain est entré en vigueur. Il vous incombe d'entretenir vos trottoirs et caniveaux en toutes saisons. L'arrêté est affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune.



PASSAGE AU NIVEAU VIGILANCE SECHERESSE

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer le département en VIGILANCE sécheresse.

Sur l'ensemble du département, après un printemps sec et un mois de mai particulièrement chaud, les débits des cours d'eau sont significativement à la baisse. Les précipitations orageuses localisées prévues ne suffiront pas à améliorer la situation.

Ce passage au niveau de VIGILANCE n'entraîne pas de restriction d'usage de l'eau, néanmoins il appelle à une **sobriété des usages** pour limiter l'aggravation de la situation et doit permettre une prise de conscience de l'ensemble des usagers de l'eau : collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers.

Ainsi le préfet en appelle à la **RESPONSABILITE DE TOUS** afin de se montrer raisonnables dans leurs usages de l'eau

RAPPEL VITESSE DANS LE VILLAGE (ENCORE !)

La signalisation dans le village ne sert pas à faire joli, normalement elle est utile ... **DONC** pour la sécurité de chacun, merci de bien vouloir respecter les limitations de vitesse dans le village ainsi que les priorités !



VIDE GRENIER

Un vide grenier est prévu le dimanche 18 septembre 2022.

Un flyer sera prochainement édité et distribué.

La Municipalité.

